

Le 14 sept. 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 septembre 2020 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Gina Charest, conseillère
Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Guillaume Côté-Philibert, conseiller
M. Frédéric Lagacé, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean Pierre Rioux, maire. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote. M. Maurice Vaney, conseiller, est absent.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, M. Steve Rioux, trésorier, et M. Benoit Rheault, greffier. Six citoyens assistent à l'assemblée.

13 999

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

14 000

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020.

ADOPTÉE

14 001

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AOÛT 2020

[Note du greffier : M. Frédéric Lagacé, conseiller, déclare qu'il a un intérêt dans la présente résolution (déboursés d'août 2020) puisqu'un déboursé concerne sa conjointe. Pour cette raison, M. Lagacé se retire des délibérations et du vote. De plus, M. Lagacé divulgue que, pour la même raison, il avait un intérêt dans la résolution # 13 992 adoptée lors de la séance du mois dernier (déboursés de juillet 2020), séance à laquelle il était absent. M. Lagacé précise qu'il n'était pas présent lorsque ces décisions ont été abordées par les membres du Conseil lors de toute réunion non publique. Enfin, M. Lagacé précise qu'au moment de l'adoption de la résolution #13 986, les bénéficiaires du soutien financier pour réaliser l'animation estivale n'étaient pas connus ni choisis, d'où son impossibilité alors à divulguer un intérêt sur ce sujet.]

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu majoritairement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'août 2020 au montant total de 438 766,64 \$.

ADOPTÉE

14 002

4. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (ANNÉES 2019 ET ANTÉRIEURES)

ATTENDU QUE des propriétaires du territoire de la Ville de Trois-Pistoles ont des taxes impayées se rapportant aux années 2019 et antérieures;

ATTENDU QU'en date du 14 septembre 2020, les arrérages de taxes foncières pour l'ensemble de ces propriétaires s'élèvent à près de 92 000 \$;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles rappelle à ces propriétaires les arrérages de taxes dus et ce, afin d'éviter qu'il y ait lieu d'amorcer, dans le futur, des procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés;

Que : le Conseil municipal détermine le fonctionnement suivant concernant la perception des arrérages de taxes impayés :

- le Conseil accorde un délai finissant le 11 décembre 2020 aux propriétaires ayant des taxes impayées se rapportant aux années 2019 et antérieures (100 \$ et plus);
- le Conseil adoptera le 14 décembre 2020 une résolution ayant pour objet d'amorcer les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes auprès des propriétaires concernés.

ADOPTÉE

14 003

5. SUIVI DU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES ACTUELLEMENT EN COURS (ANNÉES 2018 ET ANTÉRIEURES)

ATTENDU QU'une enchère, dans le cadre d'un processus de vente pour taxes municipales et scolaires impayées, est prévue le 1^{er} octobre 2020 à 10 h dans les locaux de la MRC des Basques;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce processus, une créance de 4 619,61 \$ est rattachée à l'immeuble du 46, rue Leblond à Trois-Pistoles, lot 5 226 823 (cadastre du Québec), matricule 0332-84-4048-00-0000;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement par ce Conseil :

Que : la Ville de Trois-Pistoles mandate M. Benoit Rheault, greffier, pour miser le montant de cette créance (4 619,61 \$), pour et au nom de la Ville, lors de l'enchère publique, dans le but d'acquérir l'immeuble, le cas échéant.

ADOPTÉE

14 004

6. PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES

ATTENDU QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires;

ATTENDU QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

ATTENDU QUE certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

ATTENDU QU'il est offert à la ville de Trois-Pistoles d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec;

ATTENDU QU'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de Trois-Pistoles peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme;

Pour ce motif,

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu unanimement par ce Conseil :

Que : la Ville de Trois-Pistoles demande au YMCA d'être accréditée afin d'être reconnue comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec ;

Que : Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

ADOPTÉE

14 005

7. MANDAT D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles doit procéder à l'évaluation du lot 5 225 902 du cadastre du Québec pour des fins administratives;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas le personnel qualifié pour réaliser ce rapport d'expertise;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement par ce Conseil :

Que : la Ville de Trois-Pistoles accepte la proposition de services professionnels du 2 septembre 2020 d'Évalco évaluateurs-conseils au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

14 006

8. DIVERS (DONS)

[Note du greffier : M. Jean Pierre Rioux, maire, divulgue qu'il peut avoir apparence d'un intérêt pécuniaire dans la présente résolution puisqu'il est à l'emploi de la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada. Pour cette raison, M. Rioux s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur la présente résolution. M. Rioux précise que lorsque ce sujet a été discuté par les membres du Conseil en réunion non publique, il a quitté la réunion pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.]

Il est proposé par Guillaume Côté-Philibert

Et résolu majoritairement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde une aide financière de 1 500 \$ à la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada pour la réfection de la croix à l'île « La Razade d'en haut » afin d'assurer le maintien de ce monument historique;

Que : le Conseil verse un montant de 1 270 \$ pour le projet « forêt nourricière » de l'École secondaire de Trois-Pistoles dont la réalisation est prévue les 6, 7 et 8 octobre 2020.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur :

- La problématique du caravanning au quai et dans les stationnements municipaux;
- Une problématique de feux d'artifice dans un quartier résidentiel;
- L'application des directives sanitaires liées à la COVID-19 à proximité d'une roulotte avec vente itinérante sur un terrain de la rue Richard;
- L'avenir du Parc de l'aventure basque en Amérique (PABA);
- Les abords de la piste cyclable près du PABA;
- L'état de la rue Litalien près du restaurant Tim Hortons.

14 007

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gina Charest

Et résolu unanimement,

Que : la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE

Jean Pierre Rioux, maire

Benoit Rheault, greffier